

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
M. Ronan GILLES	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

04. Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture

Madame CHABIRAND rapporte :

La Ville d'Orvault dispose de nombreux leviers d'action, diversifiés et très structurants, en matière de politique culturelle :

- Un réseau de lecture publique (Ormédo et ses deux antennes dans les quartiers, le partenariat avec la bibliothèque George-Sand du CSC Plaisance) ;
- Une saison culturelle dense mêlant spectacles vivants et arts visuels, intégrant depuis peu des propositions en matière de cinéma (festival Premières Bobines et développement de l'association CinéCens) ;
- De nombreuses propositions associatives et municipales en terme de pratiques culturelles et artistiques en amateur (arts plastiques, théâtre, musique, chorale, danse... pour ne citer que les principales) ;
- Un partenariat fort avec l'Education nationale dans le cadre du parcours EAC (éducation artistique et culturelle) de l'élève...

Dans un contexte budgétaire contraint, le projet culturel orvaltais garde le cap de la proximité et du bien vivre territorial, et la volonté de développer les démarches participatives, la coopération, le décloisonnement, l'expérimentation...

Pour accompagner ses réflexions, la Ville souhaite adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC).

La FNCC, association pluraliste, est un lieu de rencontre entre élus permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles comme transversales et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

Créée en 1960 à l'initiative d'un groupe de maires de toutes tendances, la FNCC rassemble aujourd'hui plus de 450 collectivités territoriales : communes et groupements de communes, métropoles, départements et régions. Toutes ces collectivités territoriales nourrissent la forme originale et pluraliste de l'action de la Fédération. En proximité, le département de Loire-Atlantique, les villes de Nantes, Vertou, Rezé, Saint-Sébastien sur Loire, Saint-Nazaire, Guérande ou la Bernerie en Retz sont adhérents à la FNCC.

L'adhésion à la FNCC s'élève à 511 € par an (tarif pour les communes entre 10001 et 30000 habitants). Elle est reconductible tacitement chaque année. Elle permet, concrètement, la participation gratuite des élus locaux à des sessions de formation, des séminaires de réflexion et d'échanges, l'accès à une revue bimensuelle, à une lettre d'information et aux comptes rendus des instances.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADHERER** à la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture
- **AUTORISE** le Maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant

Extrait, certifié conforme
Orvault, le 4 avril 2023

Pour le Maire
Le Directeur général

Le secrétaire de séance



Jean-François MAISONNEUVE

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 04 AVR. 2023

Et par publication le : 04 AVR. 2023



BULLETIN D'ADHESION 2023

A retourner à :
Monsieur le Président de la Fédération Nationale des
Collectivités Territoriales pour la Culture à SAINT-ETIENNE

Je soussigné(e) Mme, M. :

Qualité :

Représentant(e) la Commune de :

Nombre d'habitants :

Adresse de la Mairie :

Site Internet : Code postal :

Téléphone : Télécopie :

Déclare adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, en qualité de
MEMBRE

Nom et prénom du référent de votre collectivité à la FNCC :

Qualité : Courriel@.....

Nom et prénom du Maire Adjoint à la Culture :

Qualité : Courriel@.....

Nom et prénom du Directeur du Service Culturel :

Qualité : Courriel@.....

Fait à : le

Cachet et signature

TARIF DE COTISATION ANNUELLE A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE

Communes de moins de 2000 habitants	_____	91 Euros
Commune de 2.001 à 10.000 habitants	_____	204 Euros
Commune de 10.001 à 30.000 habitants	_____	511 Euros
Commune de 30.001 à 60.000 habitants	_____	832 Euros
Commune de 60.001 à 200.000 habitants	_____	1 188 Euros
Commune de 200.001 à 1.000.000 habitants	_____	1 782 Euros
Commune de 1.000.001 à 5.000.000 habitants	_____	3 208 Euros
Commune de 5.000.001 à plus habitants	_____	3 920 Euros

La présente adhésion est signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dénonçable par simple lettre recommandée, un mois minimum avant le 31 décembre de chaque année.

TSP

La F.N.C.C. offre des services très appréciés, pour lesquels nos adhérents sont prioritaires et bénéficient de **tarifs préférentiels, voire de gratuité** :

- La FNCC est l'interlocuteur incontournable du ministère de la culture et des professionnels de la culture.
- La FNCC peut vous apporter une aide personnalisée à votre politique culturelle
- Mais le plus important est sans nul doute l'espace de dialogue et d'échange que la FNCC offre aux élus à la Culture et l'opportunité pour eux de s'informer, de se rencontrer et d'élaborer ensemble.
- Accès à notre site internet dynamique et réactif qui permet de trouver des informations et de suivre toute l'actualité de la FNCC.
- Un espace est spécifiquement réservé à nos adhérents pour lequel vous recevrez les codes d'accès dès réception de votre bulletin d'adhésion et qui permet notamment d'aller dans la rubrique de notre Centre documentaire.
- Une **revue bimensuelle électronique** dynamique la **Lettre d'Echanges** et les comptes rendus de tous nos colloques.
- Billet électronique hebdomadaire **Culture à vif**
- Un **Centre de Formation des Elus Locaux** agréé, seul en France à offrir des sessions spécialisées dans tous les domaines concernant les politiques culturelles, qui a mis en place un programme 2014 - 2023.
- Une équipe de permanents assure l'administration et le suivi de tous les dossiers au siège de la Fédération à SAINT-ETIENNE, ville qui accueille la FNCC depuis sa création en 1960.

F.N.C.C.

Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

81 rue de la Tour

42000 SAINT-ETIENNE

Tél : 04.77.41.78.71

www.fncc.fr – secretariat@fncc.fr

